

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BRIOT - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)
Membres absents : M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Quartier des Violettes - Participation de la Ville aux frais de surveillance des habitations**

Madame Durnet – Archeray, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les habitations situées dans le quartier des Violettes à Dijon ont récemment fait l'objet de diverses effractions et dégradations.

Ces événements, qui perturbent la vie des habitants, sont susceptibles de conduire à des troubles à l'ordre public qu'il appartient à la municipalité de prévenir.

C'est la raison pour laquelle il a été décidé de faire appel à une société pour organiser la surveillance des habitations, propriété du bailleur social ICF Sud-Est Méditerranée qui, parallèlement à cette mesure exceptionnelle, a fait réaliser des travaux de sécurisation du local social du quartier.

Le financement du coût de cette prestation de surveillance au titre de l'année 2007, qui est de 59 000 € TTC, pourrait être réparti comme suit :

- 40 % à la charge d'ICF Sud-Est Méditerranée soit 23 600 €,
- 30 % répartis en charges locatives sur les locataires concernés, soit 17 700 €,
- 30 % à la charge de la Ville, soit 17 700 €.

La participation exceptionnelle de la Ville serait versée, en deux fois, au cours de l'année 2007.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider la participation exceptionnelle de la Ville à hauteur de 17 700 € au titre de l'année 2007, au financement de la surveillance des habitations du quartier des Violettes, propriété du bailleur social ICF Sud-Est Méditerranée ;

2) dire que cette participation sera versée, à terme échu, à hauteur de 50 % et courant novembre, pour le solde, sur présentation d'un mémoire établi par la société ICF Sud-Est Méditerranée ;

3) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT